



COMMISSION EUROPÉENNE
DIRECTION GÉNÉRALE DE L'AGRICULTURE ET DU DÉVELOPPEMENT RURAL

Le Directeur général

Bruxelles, le 12 novembre 2018
DDG1.C.1 AI/IV (2018) 2728320

Cher Pétitionnaire,

Je vous remercie pour la pétition adressée à M. Juncker, qui m'a demandé de vous répondre.

Comme annoncé dans sa Communication sur «L'avenir de l'alimentation et de l'agriculture » adoptée le 29 novembre 2017, la Commission envisage d'augmenter son ambition concernant la protection de l'environnement et les actions liées au changement climatique ainsi que de rendre plus équitable la répartition des subventions de la Politique agricole commune (PAC), et notamment des aides directes aux agriculteurs. Cela pourra se traduire, à titre d'exemple, par un plafonnement de ces aides directes ainsi qu'un paiement redistributif en faveur des petites et moyennes exploitations.

Pour ce faire, un nouveau modèle de mise en œuvre de la PAC est prévu, basé sur une flexibilité accrue pour les Etats Membres dans la définition des mesures jugées nécessaires pour atteindre les objectifs définis au niveau européen. Dans ce cadre, les Etats Membres auront la possibilité, s'ils l'estiment pertinent, de fixer des critères d'éligibilité de certaines aides basés sur le chargement à l'hectare.

L'adoption des propositions législatives concernant la future PAC est prévue pour la fin du mois de mai.

Je vous remercie encore une fois pour la contribution que vous avez apportée à la réflexion sur la future PAC et vous prie d'agréer l'expression de mes salutations distinguées.

Jerzy PLEWA